

Zeitschrift:	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber:	Organisation des Suisses de l'étranger
Band:	17 (1990)
Heft:	4
Artikel:	Problèmes du quadrilinguisme en Suisse : la cohabitation pacifique: une légende
Autor:	Arquint, Romedi
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-912319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes du quadrilinguisme en Suisse

La cohabitation pacifique: une légende

Les visiteurs étrangers s'étonnent souvent du fait qu'en Suisse quatre communautés linguistiques cohabitent sans que cela ait jamais entraîné de tensions notables. Et pourtant, il y a suffisamment d'exemples contraires: souvent, ce sont précisément les différences de langue qui ont remis en question l'existence même de plus d'un Etat national et ont réussi à l'ébranler jusqu'à aujourd'hui.

Lorsqu'on aborde la question des bases légales, le fait que la question des langues n'occupe qu'une très petite place dans la constitution fédérale étonne davantage encore (voir encadré). Dans le projet de constitution en vue de la fondation de l'Etat fédéral suisse en 1848, on n'avait même prévu aucun article concernant les langues; c'est seulement sur la demande de la délégation vaudoise qu'un tel article a été jugé digne d'entrer dans la constitution.

Faut-il en déduire que la situation en Suisse est idéale, que la Suisse a effectivement réussi, par la volonté de la nation, à former une unité dans la diversité linguistique et culturelle ou même qu'elle peut être considérée comme un «modèle» pour d'autres, peut-être même pour une Europe unifiée?

Laissons pour le moment ces questions de côté et voyons comment se présente le paysage linguistique de la Suisse.

Fédéralisme

Le fédéralisme est l'un des plus sûrs garants du calme relatif qui règne sur le front des langues dans notre pays. La réglementation des questions linguistiques – à l'école, dans la vie politique et l'administration, dans la justice ainsi que dans d'autres domaines de la vie publique – ayant été confiée aux cantons, ceux-ci ont pu accorder une large autonomie aux groupes linguistiques. En particulier les trois cantons bilingues de Berne, Fribourg et du Valais, le canton trilingue des Grisons et le canton italophone du Tessin ont eu ainsi la possibilité de tenir compte de leurs spécificités et de créer des conditions linguistiques pour ainsi dire faites sur mesure.

Cependant, on s'est aussi rendu compte des limites de la souveraineté des cantons dans le domaine des langues, par exemple dans les cas où le maintien de minorités linguistiques menacées ne peut pas être assuré sans la solidarité nationale ou lorsque des conflits linguistiques deviennent suprarégionaux et rendent nécessaire la recherche d'une solution

sur le plan suisse, comme cela a été le cas lors de la création du canton du Jura.

Cohabitation «pacifique»

D'autre part, l'autonomie linguistique exige un minimum d'intérêt réciproque. On s'entend bien, mais on se comprend mal: ce bon mot a reçu récemment une illustration révélatrice. C'est ainsi que les deux collaborateurs



Malgré l'absence d'un quotidien ainsi que d'un programme radio propre...

Notre illustration: une maison en Engadine.

suisses de la Croix-Rouge retenus comme otages au Proche-Orient ont découvert qu'ils ne se comprenaient pas et, pour se passer le temps, le Romand a appris le français au Suisse allemand.

La cohabitation pacifique des groupes linguistiques en Suisse est «une fabuleuse légende», estime Dürrenmatt, qui regrette qu'on ait raté l'occasion d'entamer un dialogue intensif et fructueux. Les essais qui sont tentés afin de surmonter la barrière des lan-

gues et d'établir des relations linguistiques et culturelles entre les diverses communautés ont toujours quelque chose d'artificiel et ne sont pas spontanés; on constate que les gens n'ont guère envie de se rapprocher les uns des autres et d'apprendre à mieux se connaître. Les relations de bon voisinage linguistiques sont assurées au prix de délimitations précises, comme à Bienne, où les programmes scolaires et la réglementation des vacances pour la durée de la scolarité obligatoire sont différents.

Au cours des dernières décennies, les signes indiquant que la cohabitation pacifique des langues en Suisse ne va plus de soi se sont multipliés. On a déjà relevé la crise – non encore résolue – qui a accompagné la création du canton du Jura.

Une langue à l'agonie?

Les Romanches traversent une crise existentielle. Outre les pertes territoriales persistantes (au cours des 100 dernières années, près de la moitié des 120 communes ont perdu leur majorité romanche) et les quelque 40 000 Romanches vivant dans le canton des Grisons sont en train de perdre leur identité culturelle. L'absence d'un pays de même langue et de même culture sur lequel ils pourraient s'appuyer, la diversité des langues à l'intérieur même de la région, l'orientation unilatérale sur le plan économique – vers la Suisse alémanique ainsi qu'un statut juridique et politique peu satisfaisant : telles sont quelques-unes des raisons que l'on peut identifier. A cela vient s'ajouter le fait que les Romanches ne disposent ni d'un quotidien, ni d'un programme radio propre durant toute la journée. De plus, il y a beaucoup trop peu de programmes de télévision en langue romanche. Compte tenu de conditions aussi défavorables, il est même étonnant que le romanche existe encore.

Le fait que la population romanche prend toujours mieux conscience de la valeur de sa langue est une bonne raison d'espérer. Outre les multiples activités culturelles – on prétend

qu'un(e) Romanche sur deux est poète – des demandes sont aussi faites afin que l'on tienne davantage compte de cette langue dans tous les domaines de la vie publique. Les efforts en vue de la création d'une langue romanche standard – le *Rumantsch Grischun* – sont également prometteurs.

La révision de l'article sur les langues dans la constitution fédérale

La question des langues est régie pour l'essentiel par l'article 116 de la constitution fédérale. Celui-ci a (depuis 1938) la teneur suivante:

1. L'allemand, le français, l'italien et le romanche sont les langues nationales de la Suisse.
2. Sont déclarées langues officielles de la Confédération: l'allemand, le français et l'italien.

Par une motion approuvée par les deux Chambres, le conseiller national grison Martin Bundi avait demandé, en 1985, que le romanche bénéficie d'une meilleure protection constitutionnelle. Le conseiller fédéral Flavio Cotti a alors chargé un groupe de travail, présidé par le professeur bernois Peter Saladin, spécialiste du droit constitutionnel, d'étudier toutes les questions relatives aux langues. Le groupe de travail a présenté les résultats de ses travaux dans un rapport final et a proposé deux variantes d'un nouvel article constitutionnel, qui ne diffèrent que très peu l'une de l'autre. Cet article devrait contenir les éléments nouveaux suivants :

1. Le droit fondamental de la liberté des langues
2. L'engagement pris en commun par la Confédération et les cantons
 - de maintenir les minorités linguistiques menacées dans leurs régions linguistiques traditionnelles
 - de promouvoir la compréhension et le rapprochement entre les communautés linguistiques.

La procédure de consultation ayant débouché sur un large consensus, le Conseil fédéral soumettra prochainement au parlement un message y relatif. La votation populaire est prévue pour 1992.

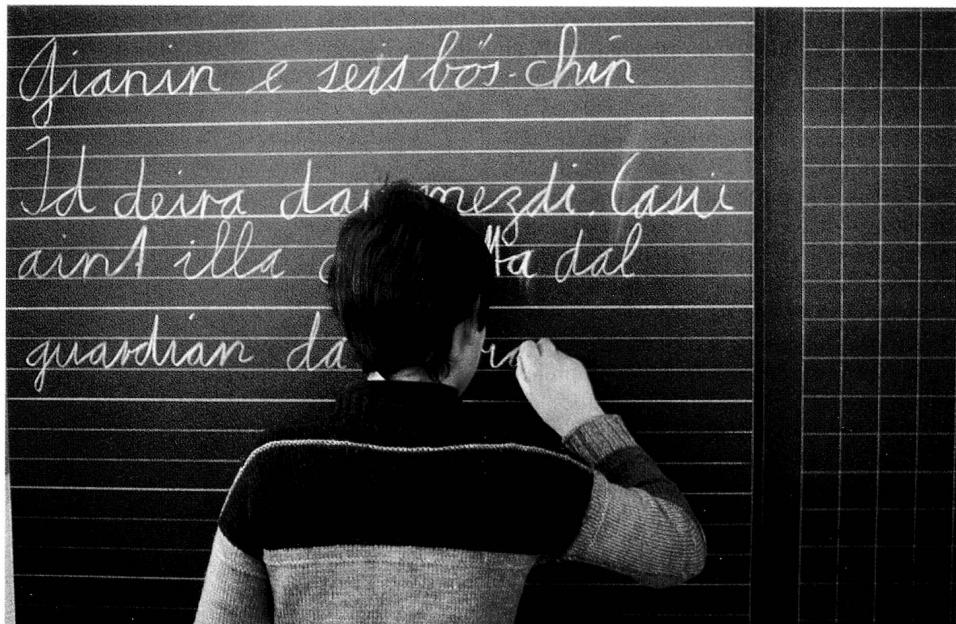
Le rapport final du groupe de travail susmentionné porte le titre «Le quadrilinguisme en Suisse – présent et futur» et peut être obtenu gratuitement, dans les quatre langues nationales, auprès de l'OCFIM, 3003 Berne.

Incompréhension croissante

Certes, il n'existe pas de barrière de rösti. Des deux côtés de la Sarine, on mange volontiers des rösti. Mais il est sans doute exact que les différences de mentalité et le caractère marqué de chaque groupe sont plus perceptibles qu'autrefois. En l'occurrence, les Romands doivent faire face à un problème presque impossible à résoudre: d'une part, ils doivent assumer le rôle d'une minorité très nette (ils représentent un cinquième de la population suisse) et d'autre part celui d'un partenaire ayant les mêmes droits. Là, toutes les comparaisons leur sont défavorables: de leur représentation dans l'administration fédérale et dans l'armée, de la suprématie économique de la Suisse alémanique jusqu'à leurs défaites dans les votations populaires. Même si les Romands s'y sont faits, ils ont en revanche de la peine à admettre la vogue croissante du dialecte en Suisse allemande. Là aussi, le dilemme est presque insoluble: alors que le recours au dialecte permet aux Suisses et Suisses allemands de mieux marquer leur

La langue courante de demain en Suisse?

Dans le rapport final du groupe de travail institué par le conseiller fédéral Cotti (cf. encadré), il est question d'un scénario possible selon lequel le langage courant des Suisses et Suisses de demain pourrait être l'anglais. Le fait est qu'en Suisse l'italien occupe une place insignifiante. C'est également un fait que la jeune génération, quelle que soit sa langue, préfère nettement choisir comme première langue étrangère l'anglais plutôt que la deuxième langue nationale. Enfin, tout le monde sait que, des médias électroniques aux disciplines scientifiques en passant par la culture, l'anglais a désormais le statut d'une «lingua franca» (langue courante). Nous sommes ainsi placés devant un nouveau dilemme: d'une part, la connaissance de l'anglais est une condition nécessaire pour communiquer dans le monde moderne et, d'autre part, on risque d'exiger trop du citoyen suisse moyen en lui imposant la maîtrise de l'anglais en plus des langues nationales.



...la population romanche prend toujours plus conscience de la valeur de sa langue. Notre illustration: l'école à Sent. (Photos: Werner Catrina)

identité régionale par rapport à leurs voisins du nord, cela rend encore plus difficile la compréhension – nécessaire – par-dessus les frontières linguistiques. C'est pourquoi celui qui sait à quel point il est difficile d'influencer l'évolution linguistique n'attend pas grand-chose d'une réglementation par la loi. En fin de compte, l'existence de la Suisse comme nation dépend cependant aussi d'un minimum de volonté de compréhension de part et d'autre.

La Suisse et l'Europe

La situation politique actuelle en Europe ne manquera pas non plus d'avoir des conséquences sur l'identité des groupes linguistiques et sur leur sentiment d'appartenance à une même nation. Dans tous les groupes linguistiques, notamment chez les Romands et les Tessinois, on constate une tendance accrue à s'appuyer sur le pays de même langue, tant sur le plan culturel que sur le plan économique. «Siamo culturalmente Italiani e

politicamente Svizzeri»: dans une Europe où les décisions économiques et politiques importantes seront sans doute prises au niveau supranational, cette tendance s'accentuera encore à l'avenir. Dans une telle situation, la tâche de préserver l'existence de la Suisse, nation issue de la volonté politique de ses citoyens, revêt une importance accrue.

Un coup d'œil sur le paysage linguistique de la Suisse montre que celui-ci a été façonné par des facteurs multiples, exceptionnels et irremplaçables. La Suisse ne peut donc pas prétendre servir de modèle parce qu'elle a jusqu'ici réussi à garantir la cohabitation pacifique de divers groupes linguistiques. C'est tout au plus la manière dont nous réussirons à

actualiser et à renforcer l'idée d'une Suisse plurilingue et multiculturelle qui pourrait servir de modèle. La réponse ne doit pas être recherchée dans le passé; c'est l'avenir qui la donnera.

Romedi Arquint, ancien spécialiste des questions linguistiques à l'Office fédéral de la culture

Suisse allemande et Suisse romande

Une sympathie unilatérale?

Lorsque l'on passe en train de Berne en direction de Lausanne, on découvre le lac Léman à la sortie du tunnel de Chexbres: une surface d'un bleu lumineux entourée de montagnes – comme les prémisses de la Méditerranée. Le vignoble à la sortie du tunnel est baptisé ironiquement le «Clos des billets»: on dit que les Suisses allemands, ravis d'un si beau paysage, jettent ici leur billet de retour par la fenêtre du train.

Il paraît que la distance Zurich–Lausanne semble plus courte aux Alémaniques que le trajet inverse aux Romands, du moins c'est ce qu'écrivit Aymon de Mestral. Des sondages récents confirment cette idée: un Suisse allemand sur sept seulement se sent à l'étranger chez son voisin romand, mais un Suisse romand sur quatre ne se sent pas chez lui en Suisse alémanique. Les Suisses romands ressentent plus intensivement les tensions linguistiques: 27 pour cent d'entre eux – contre 9 pour cent seulement des Alémaniques – redoutent un «fossé» entre Suisses allemands et Romands. Les problèmes linguistiques intéressent beaucoup plus la minorité que la majorité.

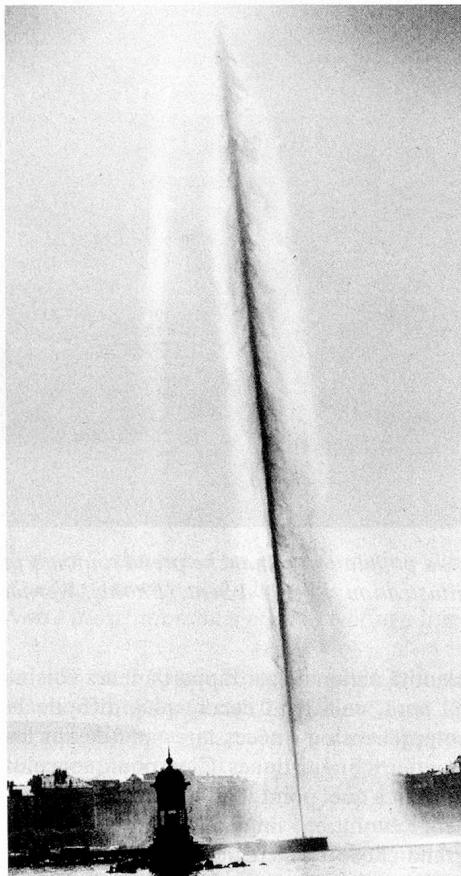
L'attrance des uns pour les autres est inversément proportionnelle à leur compréhension pour les problèmes linguistiques. Les Suisses alémaniques éprouvent pour les Romands une forte sympathie qui ne leur est pas toujours rendue. Il est révélateur que les Romands ont toute une série de surnoms flatteurs pour désigner leurs compatriotes d'Outre-Sarine mais les Alémaniques aucun pour parler de leurs voisins romands, estime le journaliste Roberto Bernhard.

Selon une enquête menée par les sociologues zurichoises Fischer et Trier, les Suisses alémaniques se qualifient de «forts, rudes, sérieux, travailleurs», les Romands se voient «décontractés, gais, joyeux, légers, sympathiques». Le Romand prétend «Y en n'a point comme nous» alors que le Suisse allemand s'imagine être le Suisse type et le Romand le conforte dans son idée. Le Romand se sent d'abord lié à la Suisse romande, et c'est comme tel qu'il se sent Suisse.

Frontières nationales et linguistiques

Celui qui, venant de l'étranger, rentre en Suisse, est frappé, dès le premier «Grüezi»,

«Bonjour», «Buon giorno» ou «Allegra», à Kloten, Cointrin, Chiasso ou Scuol, par ce qui est commun à la Suisse: les mêmes uniformes des gardes-frontières et des douaniers (et la même diversité locale des uniformes), le même chocolat, des institutions politiques semblables. Mais celui qui franchit



Le jet d'eau de Genève: symbole de l'aspiration à la domination par l'esprit de cette ville-république.

les frontières linguistiques à l'intérieur du pays ressent la diversité: le café n'est pas grillé de la même façon; les fromagers romands fabriquent du gruyère (celui qui a les petits trous), les Alémaniques de l'emmenthal (à gros trous); les spécialités culinaires ne sont pas les mêmes.

Mais le passage d'une région linguistique à une autre ne fait pas seulement apparaître des différences gastronomiques, il y a aussi des problèmes linguistiques et surtout psychologiques. Chaque langue a sa structure, sa matière, ses lois propres, ses possibilités et ses limites. Chaque langue est l'expression d'une conscience collective, est marquée par l'histoire, la psychologie et la politique; chacune représente un autre mode de pensée, une autre mentalité, une autre conception du monde. Hermann Weilenmann écrit que les langues ont le pouvoir de créer la profonde conscience d'appartenir à une collectivité, sentiment qui peut être d'une importance décisive pour l'avenir ou la disparition d'un Etat ou d'une nation. Quant à Wilhelm Humboldt, il estime que leurs différences ne tiennent pas seulement à la diversité des sons et des signes, mais à celle des mentalités. La Suisse doit vivre avec cette diversité, qui plus est, sans cette diversité, la Suisse ne serait pas ce qu'elle est.

En Suisse, on parle plusieurs langues, mais ce n'est pas forcément le cas de chaque Suisse – pourtant tous sont confrontés un jour ou l'autre aux problèmes du multilinguisme du pays. Pas seulement parce que, en 1991 – année du 700^e anniversaire de la Confédération – l'article de la constitution fédérale sur les langues fera l'objet d'une vaste discussion.

Aujourd'hui, la plupart des Suisses apprennent une deuxième langue nationale. Mais les médias modernes font prendre conscience des difficultés de communication: nous passons sur un émetteur suisse et pourtant nous ne comprenons rien ou presque. Aussi de plus en plus nombreux sont ceux qui se demandent si les Suisses cohabitent, se côtoient, se confrontent ou s'éloignent les